

Québec

Gouvernement du Québec
Député de Mont-Royal
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 1^{er} juin 2012

L'honorable Keith Ashfield
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

J'ai appris avec surprise et inquiétude la décision de Pêches et Océans Canada d'abolir les postes de chercheurs spécialisés en écotoxicologie de l'Institut Maurice-Lamontagne, ainsi que l'ensemble du champ de recherche en toxicologie et chimie marine.

L'Institut Maurice-Lamontagne est un centre de recherche de calibre mondial au sein duquel oeuvrent des individus ayant acquis, au fil des ans, une expertise spécialisée et unique ainsi que des compétences irremplaçables.

Vous le savez certainement, cet Institut est la pierre angulaire sur laquelle repose l'amélioration des connaissances scientifiques des écosystèmes marins et des impacts des contaminants sur les ressources et la biomasse de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ces connaissances scientifiques sont essentielles à la gouvernance et à la prise de décision des deux ordres de gouvernement dans les dossiers relatifs aux milieux marins.

Malgré que bien d'autres centres de recherche universitaire en océanographie, tel l'Institut des sciences de la mer de l'Université du Québec à Rimouski, contribuent également au développement des connaissances scientifiques sur les milieux marins, le mandat particulier de l'Institut Maurice-Lamontagne lui confère un rôle unique et irremplaçable en matière de suivi des contaminants toxiques. Grâce aux travaux de cet Institut, des politiques visant à diminuer les apports et les effets de ces contaminants peuvent être mises en place.

Nos gouvernements respectifs reconnaissent, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026) signée le 29 novembre 2011, que « l'ensemble des décideurs doit bénéficier des outils nécessaires pour une prise de décisions éclairées et une action efficiente, toutes deux basées sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles ». Plusieurs projets découlant de cette entente s'appuient sur l'expertise de l'Institut Maurice-Lamontagne, et le gouvernement du Québec est inquiet de l'impact de ces compressions sur la réalisation des engagements de Pêches et Océans pris dans le cadre de cette Entente.

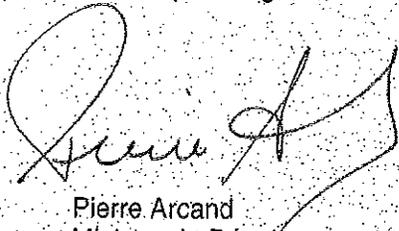
Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Le gouvernement du Québec considère que la perte d'expertise en toxicologie et chimie marine qui résultera de l'abandon de ce champ de recherche et de l'abolition des postes de chercheurs aura d'importantes conséquences sur la qualité de la gestion et le développement du Saint-Laurent maritime. Cette décision affectera notamment les projets de mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.

Aussi, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et en tant que signataire de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, je vous demande de reconsidérer cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes plus cordiales salutations.



Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

c. c. L'honorable Peter Kent, ministre de l'Environnement